

Quelles activités locales et nationales

Les effets du grenelle de l'environnement

Mise en place des annonces de Michel Barnier, ancien Ministre de l'Agriculture.

LES AIDES À LA CONVERSION DITES C.A.B.

Inchangées au demeurant sauf pour les arbres fruitiers et le maraîchage (900 € par ha et par an au lieu de 350 € précédemment), ces aides ont vu leur plafond à l'exploitation doubler sur proposition du gouvernement.

De 7600 €/an en 2008, l'aide maximale s'établit à 15 000 €/an en 2009, soit 75 ha de SCOP (Surface en Céréales et Oléo-Protéagineux) à 200 € par ha et par an pendant 5 ans.

Ces aides font partie du cortège des MAE et ne sont pas cumulables avec les autres M.A.E. sur une même parcelle. Par contre, elles peuvent se substituer à une MAE moins contraignante, par exemple, la réduction modérée des phytos ou l'aide rotationnelle.

LES AIDES AUX INVESTISSEMENTS

Comme précisé dans la V.P. précédente, les aides mixtes, Etat-Europe, dite du «**Plan Végétal pour l'Environnement**» sont accessibles à tous les producteurs bio du Gers, et cela sans zonage, contrairement aux années précédentes.

Leur **taux fixe de 40 %**, concerne tous les outils de contrôle mécanique des adventices des cultures, c'est à dire : herse étrille, binages et guidage, outils spécifiques pour les cultures spéciales - vigne - arbo-maraîchage. Les appareils de pulvérisation sont aussi concernés.

La fourchette d'investissement va de 40 000 à 300 000 €.

Dès ce mois de juillet, les aides régionales vont passer de 20 % payées sur factures à 35 % payées après accords basés sur devis. Par contre, les outils retenus dans le P.V.E. ne seront plus financés par la région.

L'Europe intervient pour «hisser» ce taux à 35 %.

Toutefois, pour les bâtiments d'élevage notamment, les aides PMBE subsistent.

Pour les matériels de transformation, les aides FEADER (DDEA) sont aussi accessibles.

La liste des matériels aidés sera disponible dans le courant de l'été, auprès du site de la Chambre d'Agriculture :

www.gers-chambagri.com

LES AIDES AU CONTRÔLE

Limitées à 250 euros par exploitation en 2008, ces financements atteignent en 2009, 450€ sur présentation de la facture de contrôle et certification. Accessibles à toute exploitation n'étant plus aidé pour les MAE CAB, ces crédits couvrent la quasi totalité du coût du contrôle.

Sur le site Internet de la Chambre d'Agriculture du Gers, l'imprimé 2008 est disponible en attendant l'arrivée du nouveau pour 2009.

LE CRÉDIT D'IMPÔT

D'un montant maximal de 2 000 € en 2009 pour les revenus de 2008, il peut être demandé avec effet rétroactif, sur les années fiscales 2007 et 2006.

Pour y accéder, l'exploitation doit réaliser 40 % de son chiffre d'affaires en mode biologique et ne pas être aidée sur plus de 50 % de sa SAU par la mesure CAB MAE.

En 2010, ce crédit d'impôt sera

doublé pour les revenus 2009, il passera à 4 000 € par an et par exploitant (limité à 3 X 4 000 € pour les GAEC). Son plafond de 4 000 € sera atteint avec 4 ha de SAU : 2 400 € d'aide de base + 4 fois 400 €/ha.

Le formulaire de demande est disponible sur le site www.gers-chambagri.com et doit être déposé au 15 juin de l'année en cours.

L'EXONÉRATION TOTALE DE LA TAXE FONCIÈRE NON BÂTIE

Cette mesure a été décidée lors de la loi de finance applicable en 2007.

Chaque conseil municipal, saisi par tout producteur bio peut ainsi déléguer dans ce sens. L'état rembourse à la commune, le montant non perçu de l'impôt foncier non bâti.

Cet avantage est accessible à tout nouveau producteur pendant les cinq premières années qui suivent sa conversion. L'imprimé contenant les références réglementaires est aussi disponible en ligne.

LA DEMANDE DES CANTINES COLLECTIVES PUBLIQUES

L'effet d'annonce du Grenelle sur l'accompagnement de l'Agriculture Biologique, se retrouve de plus en plus régulièrement dans la demande sociétale, notamment dans la restauration collective publique.

Cette forme indirecte d'aide à la filière reste une valeur sûre, puisqu'elle s'accompagne en général d'un lien au terroir, synonyme d'économie de carbone et de valorisation locale des produits.

La région toulousaine semble s'orienter sur ce schéma.

Des formations fructueuses

La Chambre d'Agriculture du Gers conduit des actions de formation bio, à la fois globales (conversion) mais aussi sectorielles (techniques agronomiques - viticulture - commercialisation).

L'hiver et le printemps 2009 ont été riches en sessions de toutes sortes. Toutefois, la conversion a mobilisé les énergies : 31 stagiaires répartis en 3 stages de janvier à fin avril ont bénéficié chacun de 4 journées

en salle mais aussi d'un diagnostic et d'un projet à l'exploitation.

In fine, par le biais de la CAB ou du crédit d'impôts, un peu plus de 1 500 ha ont été engagés en conversion biologique pour une trentaine d'agriculteurs.

Toutes les productions sont concernées (pruneaux - vins - légumes - céréales - oléo-protéagineux - poulets - agneaux - bovins - porcs).



La gestion des adventices a été traitée le 20 mars et le 10 juin lors d'actives journées de communication en salle et sur le terrain, avec connaissances des adventices et test d'utilisation des outils de désherbage mécanique.

Au-delà des principes reconnus de l'Agriculture Biologique, la maîtrise des adventices des cultures reste la clef de la réussite des passages en bio.



La valorisation des denrées bio a fait l'objet de plusieurs journées où divers intervenants ont apporté les bases nécessaires à toute mise en marché, réfléchi et organisée.

Ces étapes ont été une base utile pour l'organisation d'opérations collectives de communication auprès des moyennes surfaces gersoises, dès le mois d'avril et pendant le printemps bio.



En matière de répartition de la valeur ajoutée des produits (sujet d'actualité) dès le départ, les producteurs, transformateurs et commerçants ont trouvé un accord basé sur le coût réel de chaque intervenant de la filière.

Si les producteurs souhaitent améliorer leurs résultats, liés au niveau de production, il en va de même pour les artisans bio (GDV à Fleurance et Gers Boeuf à Auch) et pour les commerçants, qui visent aussi à optimiser leur performance, plus d'un point de vue communication, qualité des produits et information des clients.

A terme, un partenariat plus structuré pourrait voir le jour entre les trois étapes de la vie d'un produit bio ; la Chambre d'Agriculture s'emploie à accompagner cette démarche de structuration de filière locale bio du Gers.

tour, Lombez, Marambat, Mirande et St Clar.

Les commerçants de ces 7 cantons ont bien voulu ouvrir leurs linéaires aux produits bio du Gers et tester à

pour certains producteurs du Gers, de légumes secs, d'ail, de vins et spiritueux et de viande (agneau - veau - boeuf), ce printemps bio a pris la couleur rouge et blanche, proposée



par l'association des commerçants de l'enseigne INTERMARCHÉ du Gers.

Plusieurs actions de promotion et de dégustation des produits se sont tenues lors des 15 premiers jours de juin à Cazaubon, Condom, Lec-

la fois, la commercialisation de ces données, mais aussi la capacité des producteurs à le mettre en marché.

Si tout n'est pas complètement abouti, de nombreux ajustements vont être conduits, pour améliorer à la fois la présentation, la période ci-

sur la filière bio ? quelles perspectives ?

Les conseils de saison

PREMIÈRES RÉCOLTES : LA CONJONCTURE

Alors que les colzas bio, malgré un marché porteur, n'occupent plus de surface significative pour cause de parasitisme mal maîtrisé, les premiers résultats céréaliers laissent perplexes.

Orge, escourgeons et triticales, semblent très en-dessous des résultats des années précédentes au niveau des rendements.

Les premiers blés ne sont guères plus porteurs d'enthousiasme.

Après une bonne année 2007 en prix céréaliers, l'année 2008 se finit mal pour cause d'importations en provenance des pays de l'Est réalisées par des opérateurs français, mettant en exergue une filière céréale-bio alourdie par une bonne récolte 2008 (maïs notamment).

L'année 2009, si elle est courte en volume, compte tenu des mauvaises conditions hivernales supportées pour implanter les cultures, pourrait voir les prix se stabiliser... Ceci reste un minimum à souhaiter car aujourd'hui seul, toujours et encore le soja bio alimentaire reste un marché porteur.

LES TRAVAUX APRÈS RÉCOLTE

Dès la moisson réalisée, chacun pourra tout en déchaumant imaginer son assolement à venir.

L'été reste aussi la période pro-

posée pour chauler à l'aide de sable calcaire (voir les carrières locales) toutes les bouldières du département, lessivées par les pluies hivernales, l'irrigation et l'utilisation de fertilisants plus ou moins acides (fumiers de volailles, lisier de canards, de porc, de veau, farines et bouchons de plumes).

Les épandages de matières organiques grossières se feront au plus tôt dans les sols argileux et/ou calcaires, peu actifs d'un point de vue microbien (plumes de canards, fumiers pailleux ou sur sciures).

Le travail du sol consistera à déstocker les graines de mauvaises herbes estivales : panic, sétaire, amarante, chénopode morelle, datura, lampourde, pour des déchaumages

espacés de 3 semaines au cover crop.

Si les vivaces de surface sont présentes : chiendent rampant, avoine élevée, potentille, les déchaumeurs à ailettes seront préférés.

En présence de vivaces profondes : chardons, chiendents, pied de poule, sorgho d'Alep, grand liseron, prêle des champs, il faudra dès la lune décroissante d'août (sève descendante) intervenir avec des lames profondes munies d'ailettes (dents de type décompacteurs à lames).

Attention prévoir 2 passages pour un appareil à 5 dents, si le tracteur ne dispose pas de plus de 150 cv.

Les horizons ameublés sectionnés demandent une puissance de 1 cheval par centimètre et par dent.



Cultures d'hiver

Les cultures d'hiver en 2008, comme en 2007 ont produit des résultats technico économiques intéressants comme le détaille le graphique ci-après, concernant le blé tendre.

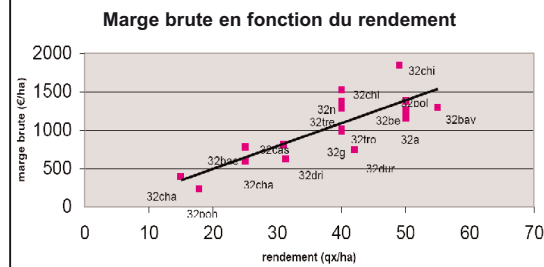
Ainsi la marge brute est liée au rendement.

Le rendement lui-même reste assez peu lié à la fertilisation de l'année, l'historique par contre joue un rôle essentiel (engrais vert, légumineuse, précédent, amendement).

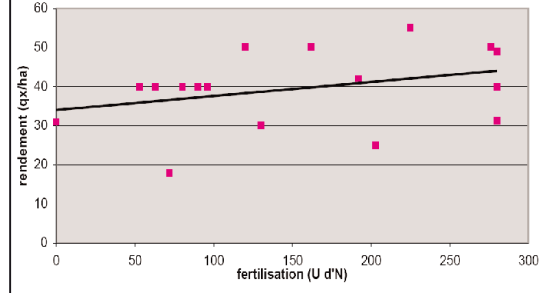
Blé tendre bio : résultats économiques 2008 - Enquêtes Gers

calcul de la marge brute moyenne (€/ha)		fourchette	
rendement (q/ha)	37	de 25 à 55	
prix de vente (€/ha)	33	de 25 à 40€	
TOTAL VENTE	1221	de 375 à 2200	
récolte	59,6		
semis	120,2		
fertilisation	94,6		
TOTAL CHARGES	274,4	de 114 à 471	
voies couplées	74	74	
MARGES BRUTES	346,6	DE 260 à 1728	

Caractéristiques de l'échantillon	
surface totale	461,04 ha
surface moyenne	25ha
nbre producteurs	18



Marge brute du blé tendre bio en fonction du rendement et du prix de vente



L'option engrais vert estival, prôné à juste titre par certains, ne pourra s'envisager qu'en parcelle propre :

Pour passer l'hiver le trèfle rouge ou incarnat à 6 kg/ha peut s'implanter tout le mois d'août.

Semé en septembre le fenugrec ou la vesce associé à l'avoine de printemps pourra être détruit naturellement par un gel de février - mars : 45 kg de semence/ha.

Sur octobre seul le seigle ou l'avoine associé à la vesce est adapté (45 kg en tout).

Après maïs en novembre, l'association avoine de printemps-féverole à 100 kg/ha (30 %, 60 %) reste l'option la plus plausible sous nos climats.

Dès lors, moutarde blanche à 5 kg/ha ou trèfle d'Alexandrie à 8 kg/ha sont les valeurs sûres de juillet, acceptables en sol argileux.

Pour toute information complémentaire :
Chambre d'Agriculture du Gers
Service Technique - Jean ARINO - 05.62.61.77.13



Les producteurs intéressés par les salons spécialisés bio peuvent s'inscrire :
- pour Bio Gascogne les 29 et 30 août 2009 auprès du Syndicat d'Initiative
- pour Tech and Bio les 8 et 9 septembre 2009 à Valence (Drôme), contactez votre organisme stockeur.